

Description de la zone de baignade

Nature : sable, rocher

Longueur : 300 m

Largeur : 80 m (plage et estran)

Marnage moyen : 3,5 m

Marnage maximum : 5 m

Dates de la saison balnéaire : 15 juin – 15 septembre

Localisation du point ARS : X : 257678 ; Y: 2245603 (Lambert II)

Fréquentation maximale : 250 à 500 personnes

Équipement : poste de secours, sanitaires, poubelles

Accessibilité aux animaux : non

Autres activités : absence

Zone riveraine : environnement naturel, non urbanisé

Occupation du sol : bassin versant rural ne comptant qu'une dizaine d'habitations en amont

Population permanente : 14 902 (sur la commune)

Population estivale : 100 000 (sur la commune)



Qualité du milieu marin

Evolution du classement :

ANNEE	2020	2021	2022	2023
Classement selon directive de 2006	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité

La qualité de l'eau de la plage de l'Etang est d'excellente qualité pour la baignade. Le classement est stable dans le temps et donc peu susceptible d'évoluer dans les prochaines années.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

- Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

Potentiel de prolifération du phytoplancton :

- Pas de données sur la zone d'étude
- Points du suivi REPHY les plus proches : pointe Saint Gildas (28060025) et Noirmoutier (28061061)
- Résultats : espèce Alexandrium peu représentée ; Dynophysis et Pseudonitzschia fréquemment observées mais aucun dépassement des seuils de blooms (10⁶ cellules/L) pour ces espèces toxiques en 2008 – 2009.

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement des eaux usées (non collectif)	Une 10 ^{aine} d'habitations en ANC, aucune à proximité du littoral – présence de terrains de loisirs (pollution diffuse)
Eaux pluviales	Ruisseau de l'Etang débouchant sur la plage Ecoulement estival uniquement en temps de pluie
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Agriculture	Présence de pâturages bovins et une pension de chevaux (pollution diffuse)
Autres sources diffuses	Animaux interdits sur la plage

Jour de fermeture pour pollution avérée en 2023 : aucun.

Caractérisation du risque

REJET A RISQUE		SITUATION A RISQUE		EVALUATION DU RISQUE	DUREE PROBABLE DE LA CONTAMINATION
LOCALISATION	FREQUENCE	CONDITIONS MARITIMES	FREQUENCE		
Ruisseau débouchant sur la plage	Temps de pluie générant un écoulement sur la plage	Toutes	1 ou 2 jour / saison	Fort (niveau 4/5)	6 heures
Animaux domestiques sur plage	Variable	Toutes (Flot en particulier)	-	Moyen (niveau 3/5)	6 heures

Plan d'actions (calendrier des actions prévues)

ACTIONS	DATE DE REALISATION
Contrôle et remise en conformité des filières d'assainissement non collectif (maisons et terrains de loisir)	En continu
Interdiction des chiens sur la plage (arrêté municipal du 1 ^{er} avril au 30 septembre)	2015

Gestion active de la qualité des eaux de baignade

- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 8 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 15 juin au 15 septembre) depuis 2017
- Mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de ré-ouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale.
- Contact : mail : contact@pornic.fr ; numéro téléphone : 02.40.82.31.11

